

## Thème 2 : travail collectif et évaluation

Le S3 de Lille n'est pas opposé au travail collectif. Cependant, ce travail collectif ne doit pas s'opposer à la liberté pédagogique individuelle. Nous sommes opposés à la création d'une instance formelle qui encadrerait ce travail collectif. Ce travail collectif ne doit pas non plus avoir des contraintes sur les emplois du temps, ne donnons pas aux politiques des armes pour nous contraindre à une présence plus accrue dans les établissements par la mise en barrettes des emplois du temps. Aussi proposons nous l'amendement suivant :

"En aucun cas, il ne faut placer une heure régulière dans l'emploi du temps, cela augmenterait automatiquement le temps de présence des enseignants dans l'établissement par la mise en barrette des EDT, ce que nous refusons."  
(NDR : la première partie de l'amendement a été repris mais pas la mise en barrette, les rapporteurs argumentant sur le fait que des personnels demandent à avoir des emplois du temps en barrette)

Ensuite, nous sommes opposés à l'évaluation de ce travail collectif. Qu'allons nous dire à nos collègues qui voudront mener une action militante, comme le refus des groupes de compétences par exemple, mais qui ne pourront la suivre parce que nous prônons l'évaluation du travail collectif et que ce collectif aurait refusé cette action ? Nous proposons donc l'amendement suivant :

"Néanmoins, le SNES est opposé à toute évaluation des enseignants entre eux ou à l'évaluation du travail collectif ; cette évaluation pourrait nuire à la cohésion des équipes et à la qualité de travail de concertation dont l'utilité est reconnue par une grande partie des enseignants. Elle irait en outre à l'encontre de notre défense de la liberté pédagogique." (NDR : amendement rejeté par le congrès)



Michaël Colin

